CSA ministériel
du 4 décembre 2025

Compte-rendu

Ce CSAM était consacré uniquement aux projets de nouvelle grille indiciaire et de modification du décret statutaire relatifs au corps des DSGJ.

Nous avons présenté une série d'amendements (voir notre déclaration[1]). La DSJ a indiqué partager certaines analyses mais que le contexte n'était pas opportun pour un retour auprès de la fonction publique.

La demande d'intégration au décret de la prise en compte des services effectifs. Toutes les organisations syndicales ont émis un avis favorable. La DSJ a rejeté notre amendement en indiquant que ça figurera dans les notes de gestion. Nous avons rappelé la jurisprudence existante qui devrait être prochainement confirmée sur le recours effectué par une collègue.

Le reclassement des échelons 8, 9 et 10 du grade principal. La DSJ nous a rejoint sur l'échelon 10 mais a rejeté nos demandes sur les autres échelons malgré l'avis favorable de toutes les organisations syndicales.

Cependant, la DSJ a indiqué avoir entendu nos arguments et indiquer porter une demande de modification du reclassement des échelons 8 et 9.

Le maintien des garanties pour l'accès au principal. Si l'accès au grade de directeur hors classe (DHC) n'est pas « entravé » (la condition d'échelon étant le 4ème échelon et non plus le 5ème), en revanche pour l'accès au grade de directeur principal (DP), des collègues vont perdre de l'ancienneté pour accéder au DP, l'échelon d'accès restant le 4ème.

La DSJ rejeté notre demande malgré l'avis favorable de toutes les organisations syndicales.

Nous avons également échangé sur des projets d'amendements portant sur les conditions d'accès au hors classe. La plupart des amendements ont été retirés au vu de nos observations qui ont pointé les reculs qu'ils auraient constitués.

Le vote des textes a reçu **un avis favorable** : les représentants CGT/SM et UNSA/USM ont voté pour tandis que FO et CFDT s'abstenaient.

Nous avons rappelé nos attentes sur la suite des négociations sur les DSGJ.

Autres sujets :

- Le ministère a indiqué faire appliquer le protocole NTIC aux organisations syndicales non représentatives qui ne respectent pas leurs obligations ;
- Le ministère a saisi **Intériale** sur les prélèvements « abusifs » faits. La régularisation doit être faite. Des explications vont leur être demandées ;
- Le ministère va relancer les travaux sur les personnels administratifs et techniques.

Vos représentant.e.s CGT et SM

1 https://cgt-justice.fr/csam-du-4-decembre-2025-sur-les-grilles-des-dsgj/

CGT-PJJ : 06 33 33 02 50 – national@cgtpjj.fr
Chancelleries et SJ - CGT: 01 44 32 58 60 – fax : 01 46 33 26 98 – synd-cgt-acsj@justice.fr
La CGT Pénitentiaire : 01 55 82 89 67 – fax : 01 55 82 89 68 – secretariat@cgtpenitentiaire.com
La CGT insertion probation : 01 55 82 89 71 – spip.cgt@gmail.com
Syndicat de la Magistrature : 01 48 05 47 88 - contact@syndicat-magistrature.org